

THOMAS RICKERT :

Nous allons donc bientôt commencer.

Nous sommes prêts. Bonjour à tous. Je m'appelle Thomas Rickert et je suis l'un des coprésidents du CCWG. Je suis le coprésident qui a été nommé par la GNSO. Mais il n'y a pas que les coprésidents qui travaillent. Nous avons des interprètes qui sont présents pendant l'appel. Nous avons donc d'autres sous-leaders d'équipe : Cheryl Langdon-Orr par exemple, qui est avec nous. Et nous avons, bien sûr, un groupe fantastique de plus de 100 personnes qui travaillent avec acharnement depuis assez longtemps pour préparer cet appel. Et puis, bien sûr, il y a le personnel qui est présent et qui – dont le travail est très apprécié.

La manière dont nous allons organiser notre Webinaire est la suivante. Je vais déjà vous présenter environ 15 diapositives, qui vous donneront un petit peu les grandes idées de ce que nous avons présenté dans le rapport. Et au cours de cette phase, je vous demande de ne pas poser vos questions parce que nous repasserons en revue les différents chapitres et les différents thèmes qui auront été présentés pour les discuter chacun.

Ce webinaire est donc traduit dans les différentes langues des Nations unies. Malheureusement, aujourd'hui, étant donné qu'il y a à Buenos Aires, des problèmes météorologiques, le russe ne sera pas disponible. Alors, sachez que si vous souhaitez poser des questions, eh bien, vous devez utiliser la ligne téléphonique. Donc, si vous voulez être entendu,

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.*

---

utilisez la ligne téléphonique de manière à ce que nous puissions vous entendre. Mais si vous ne pouvez pas utiliser la ligne téléphonique, eh bien, il vous suffit de taper votre question dans la fenêtre chat et si vous le faites, nous vous demandons d'indiquer d'abord, avant votre question le mot « QUESTION ». Donc, noter le mot question pour que nous sachions qu'il s'agit d'une question et que nous puissions y répondre. Il serait également bon de ne mettre vos questions dans le chat que si ces questions sont liées avec la partie que nous sommes en train de discuter. Parce que sinon, il est très difficile pour l'équipe qui gère et pour le personnel, pour l'ensemble du groupe des participants de suivre la discussion lorsqu'il y a plusieurs discussions qui, en fait, ont lieu en même temps.

Et enfin, sachez que je vous recommande fortement de télécharger le rapport et de le consulter. Il a beaucoup plus de détails par rapport à la discussion et à l'évolution de ces discussions au sein du groupe. Comme vous le savez, nous n'avons pas commencé de rien : nous avons basé notre travail sur le point de vue de la Communauté, qui a été reçu pendant la période de consultations publiques que l'ICANN a organisé après l'annonce par le Gouvernement des États-Unis. Donc, nous avons déjà une très bonne idée de ce que pensait la Communauté en termes d'amélioration de la responsabilité. Nous avons donc utilisé tout ceci.

Nous avons également créé un inventaire de tout ce que l'ICANN avait à disposition par rapport à la responsabilité, de manière à ne pas dupliquer des efforts qui auraient déjà pu avoir lieu au sein de l'ICANN.

Ensuite, nous avons publié le premier rapport en début d'année et nous avons analysé tous les points de vue que nous avons reçus. Et grâce à

---

ces points de vue, nous avons mis en place d'importants changements. Mais ce qui est bon de savoir, c'est que les grandes idées en termes d'améliorations de la responsabilité de l'ICANN avaient déjà été soumises au cours de la première période de consultations publiques. Donc, ce que vous allez voir au cours de ce rapport, c'est en fait le résultat d'une discussion continue et de l'amélioration de tout le travail que nous avons fait depuis le début de l'année. Le rapport est très détaillé, mais j'aimerais également souligner qu'il y a différents appendices, il y a donc la charte, il y a différentes informations sur différents sous-thèmes, différentes zones de travail. On voit une analyse des points de vue des différentes minorités. Et il faut également savoir que notre groupe a autant que possible cherché à utiliser le consensus dans le cadre de notre travail, mais ce que je peux dire, c'est que les propositions qui sont incluses dans notre rapport reflètent la discussion de notre groupe, mais certains des aspects sont toujours en cours de discussion. Et donc, regardez les points de vue minoritaires, de manière à voir un petit peu comment la discussion a eu lieu, ce qui s'est passé au sein de notre groupe. Parfois, il s'agit simplement d'une opinion, mais notre groupe est très diversifié en termes de différentes parties prenantes. Donc, je crois que ceci reflète de manière remarquable la manière dont fonctionne le modèle multipartite.

Donc, sans plus attendre, j'aimerais donc passer en revue les diapositives. Donc, nous allons avancer... voilà.

Alors, sur cette diapositive, vous voyez ce que nous connaissons déjà. Donc, vous avez un dessin qui reflète tout le processus de supervision de l'IANA. Vous savez qu'il y a trois propositions qui ont été faites par la Communauté technique... Notre groupe, d'ailleurs, a travaillé en lien

---

avec le CWG qui s'est occupé principalement des fonctions de nommage de l'IANA et qui, également, s'est posé certaines questions sur la responsabilité en lien avec son travail. Et donc, pour nous assurer qu'il n'y ait pas de frictions entre les besoins en matière de responsabilité du CCWG et ce que nous pouvons proposer en termes d'amélioration de la responsabilité, nous avons donc collaboré avec cet autre groupe. D'ailleurs, il y a eu des appels qui ont eu lieu de manière hebdomadaire entre les différents responsables, de manière à s'assurer que ce que nous faisons, donc, soutient le travail du CWG. Et le CWG nous a fourni une liste de critères, dont nous allons parler un petit peu plus tard dans le webinaire, qui vous montrera donc que nous avons cherché à travailler sur les besoins du CWG et nous avons donc essayé d'intégrer tout ceci dans notre travail à nous. Parce qu'il ne faut pas oublier, c'est que la proposition du CWG a été adoptée par les organisations membres lors de la dernière réunion de l'ICANN. Il y a certaines conditions dans le document du CWG qui impose au CWG de délivrer sur certains points. Ce qui fait partie de la proposition du CWG. Donc, nous allons maintenant continuer d'avancer.

Donc, lorsque notre recommandation sera finalisée, nous la ferons passer au Conseil d'administration de l'ICANN, ceci est donc différent par rapport à ce qu'a fait la Communauté technique. Parce que la Communauté technique a donné sa proposition à l'ICG, qui a maintenant publié sa proposition combinée, la proposition de l'ICG, qui, ensuite, cette proposition combinée a été remise au Conseil d'administration de l'ICANN. Donc, il y a deux propositions qui sont arrivées au Conseil. Et donc, ensuite, le Conseil fera passer son document à la NTIA. Donc, voilà où nous en sommes en termes de

---

processus. Je vais passer là-dessus parce que je pense que pour l'instant, nous en sommes à un point – nous sommes en fait bien avancés et nous sommes prêts pour la réunion de Dublin. Et il est très important de bien regarder ce que nous avons fait. Nous vous demandons de nous dire si ce que nous avons fait améliore la responsabilité de l'ICANN parce que c'est notre travail. Et puis, dites-nous si ce n'est pas le cas, si vous pensez, si vous avez des préoccupations, nous avons donc besoin de savoir, premièrement, si vous appuyez notre travail et deuxièmement, si vous avez des recommandations à nous faire.

Alors, diapositive suivante. Notre objectif. Et ceci est en fait un petit peu opposé à ce qu'a fait la Communauté technique. Nous ne considérons pas simplement ce qu'a fait l'IANA, mais nous regardons des propositions qui permettent d'améliorer la responsabilité de l'ICANN auprès de toutes les parties prenantes, pas simplement auprès des clients. Et donc, étant donné que cette tâche est immense, nous avons divisé notre travail en deux pistes sur la base des directions qui nous ont été données par la NTIA, c'est-à-dire Larry Strickling. Parce qu'il nous a dit que nous n'avions pas à tout faire en même temps. Il nous a recommandé en fait de diviser notre travail entre la Piste de travail n° 1 et la Piste de travail n° 2. La première se focalise sur les mécanismes qui doivent être mis en place dans le cadre du délai de la transition de supervision du rôle des fonctions IANA. Alors que la Piste n° 2, elle, se focalise sur le long terme, donc sur le développement de solution, sur la mise en place totale. Et donc, ceci pourra de passer au-delà de la transition. Donc, ces deux pistes de travail englobent le travail de responsabilité en général. Mais au sein de la Piste de travail n° 1, nous

---

nous focalisons sur les besoins absolument obligatoires, pour que la transition ait lieu. Le gouvernement américain a dit que les propositions qui viendraient de la Communauté internationale doivent inclure des mesures permettant de remplacer la relation avec le gouvernement américain. Et donc, cette relation historique, c'est un petit peu une garantie qui a existé. Donc, le gouvernement américain, si l'ICANN ne répond pas à ceci, peut s'adresser ailleurs. Donc, si, par exemple, le Conseil d'administration ne se comporte pas correctement ou si quelqu'un a trop d'influence et, en fait, prend tout le contrôle, eh bien, les choses peuvent être organisées différemment. Ce qui est important, c'est d'apprécier qu'au sein de la Piste de travail n° 1, nous ne faisons que ce qui est nécessaire pour que cette première étape ait lieu, c'est-à-dire pour reconforter le gouvernement américain ainsi que d'autres parties prenantes comme quoi l'ICANN ne va pas perdre le contrôle une fois que la relation avec le gouvernement américain sera terminée. Mais cela ne veut pas dire que notre travail sera terminé, nous allons continuer au cours de la Piste n° 2 dans ce sens.

Alors, on parle de la diapositive. Vous avez le rôle de la Communauté ICANN et du Conseil d'administration. Et donc, vous pouvez le lire individuellement, chacun. J'imagine que vous avez peut-être déjà lu pendant que je vous parlais...

Nous allons donc passer maintenant à la diapositive suivante.

Alors, à notre avis, voilà le cadre de responsabilité de l'ICANN actuellement. Mais c'est également pour nous un excellent pour le cadre de travail à l'avenir. Donc, nous avons essayé de réfléchir à des modèles de gouvernances qui existent et qui ont été prouvés comme

---

efficace qui fournissent un bon équilibre de pouvoirs, un bon partage du pouvoir. Donc, plutôt que d'inventer de nouvelles entités, de nouveaux organes, de nouveaux composants pour le travail de l'ICANN, nous nous sommes dit : « Pourquoi ne pas utiliser ce qui existe déjà et améliorer un petit peu les choses? » Donc, ce que vous voyez là, c'est le modèle de gouvernance que nous avons utilisé comme base de notre travail. Donc, en bref, ce que nous avons déjà, c'est la Communauté de l'ICANN avec les SOs et les ACs, c'est en fait le peuple, pour ainsi dire, la partie législative d'un état. Et puis, vous avez le Conseil d'administration, donc le pouvoir exécutif. Nous avons des principes. Et donc, ces principes centrent un petit peu à la constitution d'un état où toutes les idées importantes qui représentent l'État, qui représentent donc l'ICANN, sont présentes. Et enfin, nous avons les mécanismes de recours indépendant qui sont l'équivalent d'un pouvoir judiciaire. Donc, vous voyez ici, les quatre éléments constitutifs qui, à notre avis — et d'ailleurs, la Communauté nous a soutenus là-dessus, forme donc le fondement pour le cadre de travail en matière de responsabilité au sein de l'ICANN. Alors, il est également important de savoir que ce que nous faisons fournit des moyens d'interventions progressives au cas où — et espérons que ces cas ne se produiront pas, mais au cas où il y a des sections entre le Conseil d'administration et la Communauté de l'ICANN. Donc, si tout fonctionne bien, s'il y a consultation, et si différents aspects de notre travail se passent dans un échange efficace d'idées et de collaboration entre la Communauté et le Conseil d'administration, et si le Conseil d'administration n'ignore pas le point de vue de la Communauté, eh bien, la Communauté ne devra pas se rendre compte, ne devrait même pas se rendre compte que nous avons des pouvoirs qui existent pour intervenir. Donc, nous espérons que l'ICANN pourra

---

continuer de travailler dans le statu quo, mais s'il y a un problème au niveau du Conseil d'administration, eh bien, nous avons des moyens d'utiliser ces pouvoirs d'intervention progressive.

Alors, on va voir si une animation se présente à l'écran. Alors, ce que vous voyez, ce sont les mêmes éléments constitutifs, mais je vais vous montrer à un assez haut niveau, comment ils entrent en relation, en lien. Alors, par exemple, le Conseil crée un budget ou un plan opérationnel et puis il y a peut-être un point de vue par rapport au changement des statuts, par exemple. Mais ce qui peut se passer, c'est que si le budget ne correspond pas aux attentes de la Communauté, la Communauté peut demander au Conseil d'administration, une fois que le budget a été adopté, de le passer en revue — de le revoir, pardon, et même chose avec le plan stratégique, par exemple. Ou alors, la Communauté peut même demander à ce que ce budget ou ce plan soit rejeté. Alors, si un membre du Conseil d'administration se comporte mal, eh bien, la Communauté peut révoquer cette personne, voire la totalité du Conseil d'administration. Donc, cela vous donne un petit une idée de ce que nous avons fait. Donc, pour — il y en fait deux exemples que nous passerons en revue plus tard sur, justement, ces pouvoirs de rejet du plan stratégique ou de révocation d'un membre. Alors, il y a également la fonction de révision structurelle. C'est une révision qui aura lieu de manière périodique, parce qu'il faut qu'il y ait donc une habilitation de la communauté dans ce domaine pour garantir la responsabilité du Conseil. C'est en fait le concept de surveillance ou d'observation — d'un observateur plutôt. Et dans le même sens, le Conseil d'administration pourra, en fait, vérifier ce que fait la Communauté. Donc, cela va dans les deux sens. La Communauté elle-



---

même doit être responsable et le Conseil peut donc avoir une révision structurelle de la Communauté.

Alors, ensuite, le travail par rapport aux statuts. Et d'ailleurs, nous aurons une présentation séparée là-dessus. Mais dans une grande — dans une majeure partie, les statuts – il y a donc les statuts existants, il y a de nouveaux mécanismes qui existent et nous avons des révisions des AoCs, des affirmations d'engagement et j'en parlerai un petit peu lus tout à l'heure.

Alors, ensuite, nous avons le pouvoir judiciaire, je l'ai mentionné tout à l'heure, nous aurons un IRP, donc un processus de recours indépendant qui existera. Donc, il y aura des décisions indépendantes qui seront prises par un panel qui va, en fait, vérifier si certaines actions de l'ICANN sont en infraction avec la [consultation], c'est-à-dire avec les statuts de l'ICANN. Donc, l'ICANN, avec ses nouveaux statuts, donc, aura une nouvelle déclaration de mission. Donc, il y en fait des expressions qui seront ajoutées dans cette mission pour s'assurer que l'ICANN travaille bien dans le domaine qui lui appartient. Il y a deux [suspections] qui vont être ajoutées : les valeurs fondamentales et l'engagement. Et nous avons également inclus l'idée de l'affirmation des engagements dans les statuts, de manière à s'assurer, par exemple, d'une bonne gouvernance de l'ICANN. Nous avons un membre de notre équipe qui s'occupe de ce travail. Et donc, lorsque nous passerons à la phase Q & R, Becky vous présentera rapidement ce qui a été recommandé en termes de changements des statuts de l'ICANN et de ce dont je vais vous parler.

Alors, les statuts fondamentaux. Nous avons ces différentes propositions pour améliorer la responsabilité de l'ICANN. Alors,

---

admettons que le Conseil d'administration approuve la NTIA, approuve et la transition a lieu. Maintenant, il est tout à fait possible qu'il y ait un problème de comportement du Conseil d'administration et donc, il y a un problème dès le début. Cela ne doit pas se produire donc, il faut s'assurer que les piliers de la responsabilité de l'ICANN sont suffisamment robustes pour qu'ils ne puissent pas être changés. Cela ne veut pas dire qu'ils sont absolument immuables parce que nous savons que l'ICANN travaille dans un environnement en mutation constante et donc, la Communauté doit avoir la possibilité de changer, ne serait-ce — même les parties les plus importantes des statuts, mais il y a certaines choses qui doivent quand même être plus protégés que le reste des statuts. Donc, il y a les statuts standards qui pourront être changés sur décision du Conseil d'administration après consultation. Si, par exemple, le Conseil n'a pas bien compris ce que la communauté voulait, il peut y avoir un veto.

Maintenant, les statuts fondamentaux doivent être approuvés à un seuil très élevé de vote. Et donc, ces statuts fondamentaux seront plus difficiles à modifier. Et donc, à gauche, sur la diapositive, vous avez les différentes idées qui, à notre avis, doivent devenir parties prenantes des statuts fondamentaux. Donc, vous avez la mission, les engagements, les valeurs fondamentales. Le processus de révision indépendante, la manière de changement d'amendement des statuts fondamentaux, si, par exemple, il y a un groupe qui souhaite modifier les statuts fondamentaux, il faut donc avoir un processus. Il y a également le mécanisme de la communauté comme membre unique. Donc, vous avez les cinq pouvoirs aussi : le pouvoir de reconsidération, de rejet du budget, le pouvoir de reconsidérer, de changer les statuts de l'ICANN, le

---

pouvoir de révocation d'un membre du Conseil d'administration ou de la totalité du Conseil. Donc, vous avez des idées qui nous ont été soumises par le CWG et donc, c'est la révision de la fonction IANA et le processus de séparation, ceux qui nous ont été fournis dans la proposition du CWG.

Et puis, la gouvernance CTI et les structures de Comité permanent de clients. Ce que nous avons, encore une fois, ce sont des statuts qui ne seront pas changés et d'autres qui seront ajoutés. Et puis, les AoCs qui devront être incorporées dans les statuts ainsi que des aspects qui seront qui deviendront fondamentaux.

Alors, parlons un petit peu des mécanismes de recours et du processus de révision indépendant. Donc, beaucoup dans la Communauté se sont dit que l'IRP n'était pas suffisant parce que le processus est long et coûte cher. Et puis, il y a le côté procédural. Et donc, ceci veut dire que l'ICANN peut se tromper, même en suivant une procédure diligente. Donc, nous nous sommes dit qu'il fallait que ça change, donc s'il faut qu'il y ait vérifications pour savoir si l'ICANN est en infraction avec les statuts. Par exemple, dans le cadre des programmes des nouveaux gTLDs, il faut qu'il y ait moyen d'action. Et ceci fait également partie de la question du membre unique et nous allons en parler tout à l'heure. Donc, il y a beaucoup de choses qui devront être spécifiées. Donc, l'idée, c'est que nous allons avoir un panel permanent d'experts qui devra avoir l'expertise nécessaire pour prendre les décisions de manière à s'assurer que le panel ne vient que d'une – donc, nous allons nous assurer que le panel est suffisamment diversifié, qu'il ne vient pas d'une seule région. Et puis, dans ce panel permanent, il y aura trois personnes qui seront choisies pour prendre les décisions au sein d'un panel de

---

révision. Donc, il y a – en cas de problème, chaque partie choisira un panéliste et le troisième membre sera choisi par les deux parties. Donc, la décision sera contraignante et encore une fois, ceci permettra de déterminer si l'ICANN a agi de manière contradictoire aux statuts. Donc, encore une fois, ceci est un recours par rapport à la constitution. L'IRP, c'est un petit peu le couronnement de notre travail pour certains, mais en tous cas, c'est un contexte qui sera utile.

Alors, nous avons également recommandé des changements au processus de demande de réexamen. Donc, ceci permet d'élargir l'ampleur des domaines en cas d'action ou d'inaction du Conseil qui est en contradiction par rapport à ce que l'on connaît en termes de mission, de valeurs fondamentales de l'ICANN. Donc, la mission, c'est un petit peu la mesure que fait l'ICANN. Et donc, nous recommandons d'élargir la période de 15 à 30 jours. Nous recommandons également de rétrécir les motifs de renvoi. Ensuite, le Conseil d'administration de l'ICANN pourra prendre des décisions sur toutes les demandes après reçu une recommandation de l'ICG. Et nous souhaitons également renforcer le rôle du médiateur, de manière à nous assurer que les experts juridiques ne prennent pas de décisions de manière externe. Nous pensons que le médiateur est bien positionné pour avoir ce rôle.

Alors, je vais parler rapidement des deux points qui restent. C'est en fait l'opportunité pour les demandeurs de donner leur point de vue une fois que la décision a été prise et avant que la décision soit définitive. Et nous avons également certaines des exigences en matière de transparence.

---

Donc, en principe, la période de 60 jours – mais l'idée, c'est que les décisions soient prises avant 120 jours. Donc, entre 60 et 120 jours de manière relativement rapide.

Donc, le mécanisme de la communauté. Donc, ceci suit une discussion qui existe depuis un certain temps. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais à une époque, il y avait un modèle qui était basé sur les modèles associatifs, donc SO et AC. Selon l'ancien modèle, les SOs et ACs utilisaient en fait des entités juridiques. On avait parlé d'association de fait et donc, l'idée, c'était ceci pour exercer leur droit de vote. Parce qu'il faut un système judiciaire pour exercer les pouvoirs et pour que ces pouvoirs puissent être mis en application. Donc, l'idée, c'était que les SOs et ACs utiliseraient des entités juridiques séparées comme véhicules de pouvoirs dans la communauté. Et en fait, ce système a été reçu comme trop complexe. C'est un petit peu un modèle qui a été perçu comme beaucoup trop difficile à mettre en application. Et surtout, c'était un modèle qui aurait pu déstabiliser l'ICANN, qui aurait pu avoir un impact négatif sur le fonctionnement uniforme de l'ICANN parce qu'il y a les problèmes de la loi californienne, qui aurait pu être utilisée sans consultation des autres SOs et ACs et donc, c'était un moyen, en fait, de se détourner le processus communautaire. Et il y aurait eu la possibilité de poursuite en justice.

Donc, nous avons pris en compte ces préoccupations avec beaucoup de sérieux et nous avons essayé de trouver un autre modèle, nous avons analysé différents modèles proposés, les pour, les contres, et notre nouveau modèle que nous proposons, c'est un petit peu ce que nous avons actuellement, mais un tout petit peu changé. Donc, à gauche, vous avez ce qui existe actuellement. Nous avons le Conseil

---

d'administration, nous avons la communauté avec les SOs et les ACs et nous avons donc le Conseil qui prend des décisions. Mais ce qui nous manquait avant, c'est qu'il n'y avait pas de recours pour la communauté au cas où il y ait une décision qui soit prise par le Conseil et que la communauté ne soutienne pas.

Donc, maintenant, la communauté en tant que telle constitue un seul membre, un membre unique. Et donc, étant donné que la communauté représente un membre unique, ce membre a, en fait – représente une personne juridique et a un droit juridique, a des droits juridiques. Et donc, l'idée, c'est d'habiliter la communauté. Et donc, c'est ce qu'on appelle le CMSM, donc *Community mechanism* [peu clair 0:33:16] *member*, le mécanisme de la communauté en tant que membre unique. Donc, nous avons travaillé avec des concepteurs qui nous ont aidés à présenter la diapositive pour un petit peu présentée de manière visuelle, à la communauté, ce que nous faisons. Et ce que nous faisons, ce n'est pas de créer une nouvelle entité qui devra suivre certaines formalités strictes ou qui crée d'autres risques ou d'autres fardeaux. C'est en fait un modèle léger, si vous voulez, qui n'existe que virtuellement. Donc, la décision, la discussion doit se faire dans la Communauté, telle que vous la connaissez actuellement. Alors, lorsqu'il faut qu'il y ait un vote, eh bien, le CMSM sera en fait le véhicule de la décision de la Communauté.

Et voilà le tableau qui représente les pouvoirs de la Communauté, tels que vous les connaissez actuellement. Donc, encore une fois, ce sont les pouvoirs de la communauté. L'idée, c'est que la communauté doit pouvoir exprimer son point de vue, premièrement sur le plan opérationnel stratégique ou sur le budget. On peut avoir l'opportunité de remettre en question des propositions budgétaires ou de

---

planification, il y a également la possibilité de demander à ce qu'on reconsidère ou on rejette certaines modifications des statuts. Si le Conseil d'administration prend des décisions par rapport aux statuts qui ne sont pas bonnes, eh bien, la Communauté peut dire : « Non, cela n'a pas été fait correctement, veuillez revoir vos changements. » Et puis, il y a approbation des statuts fondamentaux. Donc, encore une fois, il y a donc deux choses : il y a les statuts standards et les statuts fondamentaux. Donc, les statuts standards, la communauté peut les changer après qu'ils aient été adoptés. Alors que les statuts fondamentaux, eh bien, toute modification à ces statuts fondamentaux doit être approuvée avant que le changement ait lieu. Et puis, bien sûr, après, il y a les deux questions de la révocation des membres et de la totalité du Conseil.

Alors, maintenant, nous passons à l'exercice de ces pouvoirs. Comment sont-ils exercés? Je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire qu'il ne faut pas que ceci représente une interruption dans le travail de l'ICANN. La Communauté doit déjà avoir un moyen de pétition, de demande. Donc, il faut déjà qu'il y ait cause, il y a une préoccupation importante, ensuite il y a pétition, demande par la Communauté et ensuite, il y a discussion. Et si la discussion montre ce que souhaite la communauté et puis le Conseil va peut-être déterminer que nous en arrivons à un consensus. Mais si le consensus n'est pas approuvé, eh bien, nous passons à la phase de décision où les SOs et les ACs décident de voter sur un pouvoir de la Communauté, par exemple pour révocation du Conseil. À ce moment-là, chaque SO et AC a son propre processus à suivre, prend une décision et ensuite, cette décision est communiquée par le biais des présidents SO, AC, c'est-à-dire le

---

mécanisme de la Communauté, et ceci est donc communiqué au Conseil d'administration de l'ICANN.

Alors, voyons deux exemples. Donc, nous avons une cause. Les statuts standards ont été amendés par le Conseil en dépit d'un désaccord de la communauté. Le Conseil choisit quand même d'amender les statuts, mais cela ne reflète pas les souhaits de la Communauté. Donc, il y a un SO, une AC, et cela suffit d'ailleurs pour lancer une pétition, pour demander à ce qu'un pouvoir de la communauté soit exercé. Il y a ensuite discussion dans toute la communauté. Donc, nous suggérons qu'il y ait un forum de la Communauté où cet échange a lieu pour qu'il y ait consultation très large sur la question. Il va y avoir des avis de la part des personnes qui ne vont pas nécessairement participer au vote, plus tard. Après, il y a décision. Et la décision va avoir lieu au sein des SOs et des ACs, entre les différents présidents. Il faut qu'il y ait une majorité des deux tiers, pour que le pouvoir de la Communauté soit exercé et pour demander au Conseil d'administration de revoir la décision qui a été prise sur l'amendement des statuts.

Alors, révocation de la totalité du Conseil d'administration de l'ICANN. Donc, lorsque vous avez un Conseil d'administration qui se comporte très mal, qui n'agit pas dans l'intérêt de la communauté et qui, donc, enfreint ce qui existe dans les statuts ou qui ne respecte pas la mission ou les valeurs fondamentales de l'ICANN, encore une fois, il y a pétition. Et dans ce cas-là, la condition est un petit peu élevée parce que révocation de la totalité du Conseil, c'est quand même quelque chose de majeur. Donc, il faut qu'il y ait au moins deux SOs ou ACs qui composent la pétition de manière conjointe. Et il faut donc qu'il y ait au moins une SO. Une SO. À la fin des discussions, vous avez compris ce qui



---

se passe, et il faut que le seuil soit assez élevé pour que la pétition soit poursuivie, donc 75 % de tous les votes. Et donc, le résultat, c'est donc révocation du Conseil et donc, il y a un conseil intérimaire qui est mis en place. Donc, vous voyez qu'il y a un processus en place pour que le fonctionnement puisse continuer. Donc, un conseil d'administration intérimaire sera mis en place jusqu'à ce qu'un nouveau conseil remplace l'ancien.

Alors, influence dans le mécanisme de la communauté. Nous avons proposé que toutes les SOs et les ACs, à l'exception du SSAC et du RSSAC, aient cinq votes. Pour le SSAC et le RSSAC, deux votes. Donc, pour l'instant, ces deux entités souhaitent être plutôt consultatives. Alors, le GAC n'a pas encore décidé de son désir d'exercer ses votes. Mais donc, ce système permettra – en fait, le chiffre de cinq a été décidé parce que cela permet de représenter les cinq régions. Donc, si bientôt, il y a assez [peu clair 0:41:48] pourront attribuer à chaque région. Donc, c'était un petit peu l'idée. Et donc, il ne faut pas oublier que nous avons cette espèce de nuage, le CMSM qui représente un membre unique, donc il n'y aura pas un groupe – des groupes spécifiques d'établis et il n'y aura pas de représentants individuels. Donc, ces cinq votes, en fait, ce ne sont pas cinq personnes, ce sont cinq voix, en fait, cinq voix par groupe. Et la manière dont chacun des groupes choisira de vote – je ne sais pas si ce sera des blocs, des votes individuels —, donc, chaque processus sera spécifique aux différentes SOs et ACs.

Les simulations de crise. Alors, ceci, d'ailleurs, représente un des critères du gouvernement américain. Il faut nous assurer que les préoccupations sont traitées. Nous ne souhaitons pas qu'il y ait de

---

problème dans le fonctionnement de l'ICANN et donc, nous avons défini – nous avons, en fait, défini cinq scénarios qui, à notre avis, sur la base de ce qui nous a été suggéré par la Communauté sur la base de notre propre réflexion, cinq scénarios qui reflètent ce qui pourrait mal se passer. Et donc, si nous considérons les plans de contingences — nous avons considéré cinq choses. Donc, nous avons fait cette simulation de crise de manière à nous assurer que nos mécanismes de responsabilité fonctionnent en cas de crise financière. Donc, il y a également la question de la sécurité, de la stabilité, de la résilience. Comment réagit l'ICANN s'il y a une poursuite en justice contre un TLD, par exemple? Donc, je ne vais pas vous en dire plus là-dessus. Regardez ce que nous avons fait en termes de scénario. Nous avons défini des contingences. Regardez un petit peu quelle est la réponse en termes de responsabilité de l'ICANN et donc, l'idée, c'est de vérifier si l'amélioration de la responsabilité a permis de s'occuper de ces problèmes de contingence. Et donc, l'idée, c'est vraiment de traiter tous les risques qui puissent se présenter.

Alors, piste de travail et mise en œuvre. Lors de la réunion d'ICANN 54 à Dublin, nous prévoyons d'avoir terminé notre travail pour que les organisations membres puissent choisir ou non de l'adopter. Nous avons un certain nombre de recommandations qui passera à la phase de mise en œuvre. Donc, nous avons la recommandation pour la Piste de travail n° 1. Et nous continuerons le travail d'élaboration pour la Piste de travail n° 2. Et donc, il y a deux points qui passeront à la période après transition. Mais ce qui est important de savoir, c'est que pour la Piste de travail n° 2, en termes de juridiction, la question, ce n'est pas simplement là où se trouve l'ICANN, c'est vraiment une question de

---

légalité. Quelle est la loi qui régit, qui gouverne le fonctionnement de l'ICANN? Et puis, bien sûr, il y a la question géographique, mais ce n'est qu'un aspect de la discussion sur la juridiction parce que la discussion est beaucoup plus large. Et puis, nous allons également parler des SOs et des ACs et de leur responsabilité, le concept de surveillance du [surveillant] ou l'observation de l'observateur. Nous allons également parler de la transparence de l'IDP. Nous allons parler de la diversité et nous allons continuer de travailler sur la question des droits de l'homme, qui est une question très importante du travail de l'ICANN.

Donc, sur la base de tous les commentaires qui nous ont été faits, nous allons pouvoir essayer de travailler un petit peu plus sur cette question.

Enfin, sur cette diapositive, vous voyez le lien avec le groupe sur la supervision, donc le CWG. Le CWG nous avait demandé de travailler sur la protection du budget de l'IANA pour s'assurer que le Conseil d'administration puisse être pris en considération. Il y a également la question de la révision des statuts, le Panel de révision indépendant, etc. Et donc, nous avons maintenant l'IRP qui nous permet de nous occuper de la question des ccTLDs. Donc, la ccNSO s'est occupé d'une politique séparée sur cette question.

Nous pensons avoir répondu à tous les critères. Vous pourrez en décider si vous regardez le rapport.

Donc, voilà maintenant pour cet aperçu général. Nous allons maintenant passer à la phase de discussion de notre appel et nous suivrons le même ordre que celui de la présentation pour la phase de Q & R.

---

Donc, j'aimerais déjà que vous posiez des questions, pour commencer, sur la mission et les valeurs fondamentales ainsi que l'engagement. Et donc, pour ce qui est de vos questions, je vous demande d'abord, avant de passer aux questions, à Becky Burr de nous parler pendant quelques instants.

Becky, je crois que votre micro ne fonctionne pas. Je pense que nous avons un problème audio avec la ligne de Becky. Donc, ce que je suggère, c'est que nous prenions les questions sur l'idée des statuts fondamentaux. Et pour ce qui est de l'engagement des valeurs fondamentales et de la mission, nous en reparlerons lorsque nous pourrons entendre Becky.

Alors, je crois qu'il y a une question – ah! J'entends Becky.

BECKY BURR: Excusez-moi, je ne sais pas pourquoi ça ne fonctionnait pas, je n'avais pas éteint mon micro, mais bon... Est-ce que vous voulez que j'intervienne tout de suite?

THOMAS RICKERT : Allez-y.

BECKY BURR: Ce que nous avons fait en termes des valeurs fondamentales, c'est que nous avons pris la mission existante de l'ICANN sur les missions – sur les valeurs fondamentales, qui existe dans les statuts, et nous avons un petit peu étayer ceci pour s'assurer que la mission était clairement

---

établie et que nous avons bien les outils nécessaires pour que l'ICANN respecte cette mission. Et nous avons également essayé de refléter dans la mission les valeurs fondamentales – surtout dans les valeurs fondamentales – l'affirmation d'engagement, cette obligation par rapport aux engagements, et surtout ce qui n'en faisait pas déjà partie. Pour ce qui est de la mission, elle demeure telle qu'elle était dans les statuts existants et donc, elle explique que l'ICANN n'a pas d'autres pouvoirs que celui d'agir dans les cadres de sa mission ou de son mandat. Et il y a également le fait que l'ICANN n'utilisera pas son pouvoir pour réguler des services autres que les identifiants uniques sur l'Internet.

Nous avons également divisé les valeurs fondamentales en deux sections. Donc, les engagements qui sont fondamentaux pour l'ICANN, qui sont tellement fondamentaux qu'ils doivent être suivis, quelles que soient les circonstances. Donc, obligation d'effectuer la mission conformément aux statuts. Préserver et améliorer la stabilité, la sécurité, la résilience, l'interopérabilité, etc., du DNS et de l'Internet, d'agir de manière non discriminatoire et d'employer des processus multiparties prenantes et transparentes pour élaborer les politiques. Et puis, les valeurs fondamentales sont telles qu'elles étaient dans les statuts existants. Donc, à la base.

La déclaration de la mission de l'ICANN est plus claire, plus rationalisée. Donc, l'idée, c'est vraiment que l'ICANN respecte sa mission, travaille dans le cadre de sa mission et donc, nous avons également amélioré un petit peu la façon dont s'exprimaient les valeurs fondamentales, celles qui existent dans les statuts actuellement. La raison pour laquelle cette déclaration sur les valeurs fondamentales est aussi importante est que

---

c'est vraiment l'une des bases fondamentales pour le processus de recours indépendant. Et donc, il faut vraiment s'assurer de bien faire les choses à ce niveau-là. Merci, Thomas.

THOMAS RICKERT :

Merci, Becky.

Y'a-t-il des questions du groupe là-dessus?

Je crois qu'il y a une question...

S'il y a une question, n'hésitez pas à vous exprimer là-dessus.

Je ne pense pas qu'il y ait de question là-dessus. En tout cas, merci, Becky, non seulement pour votre intervention, mais pour l'excellent travail que vous avez fait.

En ce qui concerne les statuts fondamentaux, est-ce qu'il y a des questions sur le processus ou sur l'idée même des statuts fondamentaux?

Et si nous allons trop vite, nous pouvons toujours revenir sur quelque chose si vous avez une question et que nous avons dépassé le point où nous en sommes.

Alors, s'il n'y a pas de questions là-dessus, nous allons passer à l'IRP, donc le Processus de recours indépendant. Avez-vous des questions là-dessus? Tijani a levé la main. Tijani, allez-y.

---

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup, Thomas. Tijani au micro.

Ce que j'ai vu dans le rapport final, c'est qu'il n'y a pas de mesures de la situation, de réexamen de l'IRP. Et ça, c'est quelque chose de très important. J'en ai d'ailleurs déjà parlé. Et donc, à l'avenir, lorsque nous soumettrons notre rapport définitif ainsi que pendant la mise en œuvre – c'est un point très important parce que si on a un problème par rapport à ça, eh bien, je pense que cela posera problème.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Tijani. C'est un travail qui a été effectué par Becky et son équipe, donc je vais passer le micro à Becky pour qu'elle puisse répondre à cette question.

BECKY BURR:

Je n'ai pas bien compris ce à quoi vous faisiez référence. Est-ce que vous pourriez répéter votre question, s'il vous plaît?

TIJANI BEN JEMAA:

Le temps de reconsidération, le temps d'examen sur la plainte.

BECKY BURR:

Ah, il y a une référence qui est faite à ceci dans le document et qui indique qu'il faut essayer de terminer dans des délais raisonnables afin qu'il y ait une décision au bout de six mois. Et si ce n'est pas possible en six mois, eh bien, la décision – il pourrait y avoir un rapport intérimaire qui puisse expliquer pourquoi la décision n'a pas été prise, pourquoi il y a un retard et donc, donner une estimation du délai.

THOMAS RICKERT :

Merci, Becky. Je vois un commentaire par Alan dans le chat. C'est donc un commentaire – donc, « [L]e résumé des consultations publiques doit être offert de manière publique et doit être mise à disposition par le CWG. » Donc, le résumé de notre révision de la consultation publique sera publié. Donc, vous avez une analyse de tous les commentaires pendant la première période de consultations publiques. Donc, ceci existe. Nous ferons la même chose pour la deuxième période. Et donc, nous avons répondu à chacun des commentaires qui avaient été faits pour que les gens sachent si leurs idées avaient été prises en compte, ce que nous allons en faire, en fait.

Donc, nous prenons ceci très au sérieux, donc soyez rassuré, tout ce que vous mettez par écrit dans la période de consultations publiques, eh bien, nous le prenons en considération et nous allons faire un rapport là-dessus.

Alors, y'a-t-il des questions maintenant par rapport au processus de demande de réexamen? Non? Il ne semble pas...

Donc, je vais maintenant vous demander s'il y a des questions sur le mécanisme de la Communauté comme membre unique. Y'a-t-il des questions là-dessus?

Des questions sur le mécanisme de la Communauté? Alors, par rapport aux pouvoirs de la Communauté peut-être...? Y'a-t-il des questions sur les pouvoirs de la Communauté?



---

Je vois qu'il y a des personnes qui répondent aux questions sur le chat. Jordan Carter est en train de s'en occuper.

N'hésitez pas à poser vos questions sur les pouvoirs de la Communauté. Et d'ailleurs, Jordan, peut-être qu'il serait bon, pour que l'on comprenne mieux comment fonctionne ceci – vous pouvez faire des commentaires, si vous le souhaitez en plus de ce que je viens de présenter. N'hésitez surtout pas à prendre la parole si vous le souhaitez.

JORDAN CARTER : Merci, Thomas. Vous m'entendez?

THOMAS RICKERT : Oui, nous vous entendons très bien.

JORDAN CARTER : Je suis rapporteur pour le WP1. J'ai donc travaillé sur l'habilitation de la Communauté. Le seul commentaire que je souhaitais ajouter, c'est un commentaire qui a été mentionné sur Adobe par rapport aux pouvoirs de la Communauté.

Je voulais rappeler aux personnes que la consultation existe depuis plusieurs années. Donc, c'est quelque chose qui est basé sur du travail qui s'est étendu sur plusieurs années par rapport à la responsabilité. Je voulais simplement parler de ça.

En tout cas, je suis toujours prêt à répondre aux questions que vous avez maintenant ou dans le chat. Il n'y a aucun souci là-dessus.

THOMAS RICKERT :                   Merci beaucoup, Jordan.

D'autres questions du groupe?

Il y a une question de Peter Koch : « Est-ce que l'organe de nomination est la seule autorité qui puisse révoquer son membre nommé par rapport au point 4? »

Nous allons passer à la diapositive qui le mentionne...

Jordan, est-ce que vous pourriez répondre à cette question, s'il vous plaît?

JORDAN CARTER :                   Oui. Merci, Peter, pour cette question. Donc, par rapport à cette question – par exemple, la GNSO serait le seul organe qui puisse révoquer un membre qu'il a nommé. Donc, la Communauté peut, en fait, révoquer le Conseil d'administration alors que chaque groupe qui a nommé un membre peut s'occuper de la révocation de son membre. Et le NomCom peut s'occuper de la révocation du membre qui le représente.

THOMAS RICKERT :                   Et le Conseil d'administration, d'ailleurs, peut agir à l'encontre d'un membre du Conseil. C'est bien ça?

---

JORDAN CARTER : Oui, c'est vrai pour l'instant, Thomas. Maintenant, par rapport aux mécanismes de membres uniques, là c'est différent, mais je ne connais pas les détails là-dessus, les détails juridiques.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup. Donc, « [E]st-ce que la communauté est habilitée à vérifier ce qui se passe en termes de flux des revenus? Est-ce qu'il y a en fait une responsabilité financière par rapport à la Communauté? » Jordan, souhaiteriez-vous aussi répondre à cette question?

JORDAN CARTER : Merci pour cette question. Le seul pouvoir financier qui a été proposé, c'est la capacité de la Communauté à rejeter un budget. Donc, si, après la période de consultations publiques et après approbation d'un budget par le Conseil, ce budget semble irréaliste, si les gens pensent, par exemple, que le Conseil est trop optimiste par rapport au budget ou si la communauté pense s'il y a des dépenses qui ne sont pas adéquates, le budget peut être renvoyé au Conseil. Et c'est en fait le seul pouvoir dans ce domaine en termes financiers.

THOMAS RICKERT : Mais au-delà de ce pouvoir d'influencer sur le budget de l'ICANN, c'est en fait le Conseil d'administration qui – par exemple, s'il choisit d'engager des dépenses déraisonnables, d'acheter des hélicoptères pour tout le monde ou quoi que ce soit, est-ce que la Communauté pourrait à ce niveau-là révoquer un membre ou révoquer l'ensemble du Conseil?

---

En fait, il y a un moyen, si vous voulez. Vous avez également le pouvoir qu'a parlé Jordan et déjà – donc, en termes de budget – et en dernier recours, il y a la possibilité de révocation du Conseil.

Alors, autre question dans le chat de Philip Sheppard : « Quel était le problème de la révocation d'un membre du NomCom? »

JORDAN CARTER : Je voudrais faire référence à notre rapport par rapport à ça. Je voudrais, en fait, taper ma réponse dans le chat là-dessus.

Thomas, je peux répondre à cette question. Je voulais vérifier ma réponse d'abord.

THOMAS RICKERT : Allez-y, Jordan.

JORDAN CARTER : Excusez-moi, je souhaitais simplement lire le rapport, relire le rapport pour m'assurer de bien donner la bonne réponse. Je souhaitais simplement lire le rapport, relire le rapport pour m'assurer de bien donner la bonne réponse.

La réponse par rapport aux membres NomCom est aux pages 58-59 de notre rapport. Les SOs et les ACs peuvent demander la révocation d'un membre qui a été nommé par le NomCom. Et pour déclencher ceci, les SOs et les ACs peuvent donc soumettre une pétition et ensuite, entrer dans un processus de dialogue dans la communauté. Donc, les SOs et les ACs pourraient prendre la décision de révoquer cette personne. Donc,

---

ce n'est pas le NomCom qui prend la décision, c'est en fait la communauté en utilisant le mécanisme communautaire qui décide de révoquer ce membre du NomCom.

Et pour être clair, vous avez le président, le PDG, et ces pouvoirs ne s'appliquent pas à eux puisqu'ils sont nommés par le Conseil d'administration en lui-même.

THOMAS RICKERT :

Merci, Jordan. J'espère que cela répond à la question. Mais il y a une question de suivi de Phil. Donc, « [L]a révocation est possible, mais le processus est différent, c'est bien ça? ». La réponse, c'est « oui ».

En tout cas, merci pour ces questions. J'aimerais également indiquer, encore une fois, que tous ces pouvoirs de la Communauté ne pourront être exercés qu'après une discussion au sein de la communauté. Donc, ceci est important, surtout en ce qui concerne le budget.

La préoccupation qui a été exprimée par différentes personnes, c'est que l'exercice de ces pouvoirs, le rejet du budget pourraient conduire à une paralysie de l'organisation, mais nous recommandons – les mesures – en fait, la question, c'est quelles sont les mesures que nous recommandons pour éviter ceci? Eh bien, nous pensons que s'il y a un bon équilibre des pouvoirs entre la Communauté – une bonne discussion entre la Communauté et le Conseil avant adoption du budget, eh bien, cela améliorera beaucoup le risque qu'un budget puisse être rejeté.

---

Je crois que Rinalia avait une question. Donc, « [P]ourquoi est-ce que la possibilité du Conseil de pouvoir laisser partir un membre est restreinte? »

Je pense que c'est le Conseil qui peut mieux vous répondre. Donc, nous vous répondrons plus tard. Je vais demander au Conseil de m'aider à répondre à votre question. J'imagine que cette réponse sera intéressante pour beaucoup de personnes.

Et donc, il y a une série de Q & R qui va être constituée. Nous allons donc collecter toutes ces questions Q & R pour que toute la Communauté puisse être informée par la discussion. Donc, vous pourrez consulter cette liste de Q & R.

Donc, j'espère que pour l'instant, cela suffit. Parce que nous ne pouvons pas répondre à toutes les questions. Jordan fournira une réponse là-dessus au fur et à mesure.

Y'a-t-il d'autres questions sur les pouvoirs de la Communauté?

Étant donné qu'il n'y en a pas d'autres, nous allons maintenant passer aux voix ou au poids donné aux différents nombres de voix...

Donc, il y a attribution de cinq voix à tous les groupes, sauf le SSAC et le RSSAC. N'oubliez pas que ces deux comités consultatifs ne votent pas, en fait, ne choisissent pas pour l'instant d'avoir davantage de voix. La décision du GAC n'est pas encore prise. Donc, pour l'instant, nous avons l'ASO, la GNSO, la ccNSO et l'ALAC qui, donc, ont confirmé qu'ils participeraient à ce processus de vote.

---

Alors, Peter Green : « Conformément aux pouvoirs distribués entre cinq votes et deux votes, est-ce que le CCWG considère que le nombre de membres dans chaque AC ou SO [dont la détermination] pour exercer le pouvoir de la communauté? »

JORDAN CARTER :

Je ne comprends pas vraiment votre question et l'utilisation du mot « considérer », mais les chiffres représentent en fait le poids des différents groupes en termes de votes. Donc, si, par exemple, le Conseil de la ccNSO a une résolution, qu'ils souhaitent adopter tel vote, eh bien, on votera un poids de cinq voix. Donc, si 60 % des personnes au sein de la ccNSO soutiennent telle ou telle décision, eh bien, par exemple, on pourrait utiliser trois voix de la ccNSO. Maintenant, la ccNSO n'a pas à nommer trois personnes avec chacun une voix. Donc, ce que font à l'interne les SOs et les ACs, eh bien, peu importe. Simplement, nous essayons d'avoir ces institutions composées de manière assez simple pour ne pas tout changer.

Je ne sais pas si cela répond à votre question...

THOMAS RICKERT :

Merci, Jordan.

Autre question dans le chat avant que nous passions à Sébastien Bacholltet. Donc, Philip Sheppard pose une question : « Est-ce que le vote est toujours de 27 ou 25 sans RSSAC et de 20 sans le GAC? »

Jordan?

JORDAN CARTER : Je crois que la réponse, c'est « oui ». Effectivement, si tout le monde participe, il y aura 29 voies. Les SOs – si certaines SOs choisissent de ne pas voter, eh bien, il y aura ajustement du nombre. Il y a des propositions qui permettent aux gens de changer d'avis. Donc, je crois que nous saurons assez rapidement quels seront les changements, mais on ne peut pas ajuster le nombre de votes des SOs et ACs.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, Jordan. Alors, je vais ajouter que la question ainsi que la réponse couvre le scénario de la Communauté, telle que nous la connaissons actuellement. Donc, je souhaite mettre l'accent sur le fait que le modèle existe également pour les nouvelles entités. Donc, si, par exemple, il y a une SO qui est créée sur l'Internet, des choses par exemple, ou autre, on peut avoir de nouveaux ajouts, de nouveaux groupes. Et donc, la distribution des voix serait – prendra ceci en considération.

Alors, Sébastien, vous souhaitez poser une question?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Bonjour. Je suis dans le canal français. Sébastien Bachollet. Et je voulais plutôt apporter un élément de complément dans la réponse à la question de Peter Green.

Le – ce n'est pas parce qu'il y a trois milliards d'utilisateurs qu'il y a plus de voix pour At-Large que pour les autres SOs. Mais une des raisons pour laquelle il y a moins de voix pour le SSAC et le RSSAC, c'est qu'une



---

des façons de remplir ces comités, c'est par une décision du *Board*. Et donc, ça fait un peu un cercle par toujours vertueux si on leur donne plus de voix. Donc, c'était un des éléments qui a compté dans ce choix de faire cinq fois cinq plus deux fois deux. Merci.

THOMAS RICKERT :

Donc, si je comprends bien, c'est un commentaire.

Jordan, est-ce que vous souhaitez faire un commentaire par rapport à ce qui vient d'être exprimé?

JORDAN CARTER :

Non, non, je n'ai rien à ajouter par rapport à ce que Sébastien vient de dire.

THOMAS RICKERT :

Nous avons des difficultés techniques – nous avons des difficultés techniques lors du dernier webinaire avec Sébastien, donc je suis content qu'il est pu s'exprimer maintenant.

Alors, d'autres questions par rapport à cette question des voix?

Il ne semble pas qu'il y en ait. Mais il y a beaucoup de gens qui passent et je vois une question de [Keith] : « Qui peut prendre la position des voix pour chaque AC, SO? Est-ce que... est-ce que c'est le même pour chaque SO, AC, pour voter pour un membre du Conseil d'administration? »

Jordan?

JORDAN CARTER : Encore une fois, je ne suis pas très au clair par rapport à la question. Je ne comprends pas bien la question. Mais je crois que ce qui pourra aider en termes de décision des votes, c'est une décision du Conseil.

Donc, à la ccNSO, nous avons un conseil et donc, ils prendront leurs décisions par rapport aux voix et ensuite, le président de la ccNSO communiquera cette décision au reste.

Donc, le CCWG ne donne pas de règles par rapport à l'organisation interne des différentes SOs et ACs pour l'exercice des pouvoirs. Nous essayons de les laisser prendre leurs propres décisions. J'espère que cela répond à la question.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, Jordan. Pas de questions supplémentaires sur le poids des votes, des voix?

Alors, je suggère que nous parlions des simulations de crise. C'est le domaine de Cheryl Langdon-Orr et de Steve DelBianco. Donc, nous avons des questions dans le chat tout à l'heure qui avait trait à ceci.

CHERYL LANGDON-ORR : Nous avons déjà répondu aux questions. Je crois que tout le monde est content par rapport à la réponse que nous avons apportée à leurs questions.

---

THOMAS RICKERT :

Très bien. Donc, la question a reçu une réponse dans le chat.

Y'en a-t-il d'autres par rapport aux simulations de crise? Très bien.

Passons au dernier point, donc : aux exigences du CCWG.

Avez-vous des questions, des préoccupations par rapport à la manière dont nous avons rempli les critères du CWG? Ceci est critique, parce que comme je l'ai dit tout à l'heure, la proposition du CWG dépend de notre respect de ces exigences.

Question de Padmini : « Quelles sont les révisions proposées pour le DIDP? Non pas spécifiquement en lien avec la diapositive, mais je voulais simplement signaler ceci. »

Padmini, c'est une question que nous avons réservée pour la Piste de travail n° 2. Je ne suis pas sûr, mais il me semble que ceci fait partie du travail de Becky.

Becky, est-ce que vous avez une réponse à apporter là-dessus ou des détails à apporter là-dessus?

BECKY BURR :

Excusez-moi, je ne suis pas dans le chat, est-ce que vous pouvez répéter la question?

THOMAS RICKERT :

Y'a-t-il des suggestions pour la question de la révision des DIDPs?

---

BECKY BURR :

Non. Pour l'instant, ce que nous avons entendu au cours de la période de consultations publiques, c'est qu'il y a beaucoup de préoccupations là-dessus et sur le fait qu'il n'y a pas d'équilibre des pouvoirs et qu'à la base, le personnel a un pouvoir discrétionnaire trop important et qu'il n'y a pas de moyens de remettre ceci en question. Donc, c'est quelque chose que nous allons prendre en considération lors de la Piste de travail n° 2. Nous n'avons pas, pour l'instant, aucune suggestion concrète à apporter.

THOMAS RICKERT :

Merci, Becky. Et je crois qu'on peut ajouter qu'il y a des préoccupations en termes de délai et il y a des demandes par rapport aux DIDPs qui ont été refusés par le passé, donc il y a besoin davantage de [peu clair 1:24:46]. Et il faut peut-être qu'un document informationnel soit publié là-dessus.

En tout cas, merci pour cette question sur un sujet important. Il y a deux autres questions dans le chat. Première de Philip Sheppard : « Est-ce que le CWG vous a dit que vous aviez répondu aux attentes? »

Eh bien, la réponse, c'est que pour l'instant, il n'y a pas eu d'indications comme quoi nous n'avons pas répondu à leurs attentes. D'ailleurs, le CWG a mis en place une équipe d'analyse de notre rapport pour justement prendre des déterminations là-dessus, mais nous n'avons pas encore eu leur réponse.

Autre question d'Asha... Alors, je ne sais pas si c'est une question que je garde pour la fin, mais vous pouvez la poser, en fait, si vous le souhaitez. Donc, Asha est en train de taper.

---

Et entre temps, je vais dire une autre question de Jyoti Panday : « Étant donné les récentes découvertes relatives aux IRPs et le domaine .AFRICA, est-ce qu'il y a du travail qui a été effectué pour fortifier et améliorer le processus? »

Alors, je vais repasser la parole à Becky pour répondre à cette question.

Becky, est-ce que vous pouvez, s'il vous plaît, répondre à cette question ainsi qu'à la question d'Asha qui est en train d'être publiée sur le chat?

BECKY BURR :

Je ne souhaite pas commenter sur un IRP spécifique, mais nous travaillons en termes – nous travaillons à l'amélioration de la substance et du processus d'IRP. Ce qui est critique, c'est d'avoir un panel qui soit bien au courant de ce que fait l'ICANN, de quelle est la mission de l'ICANN, des rôles, des procédures, etc. Donc, nous avons des panels qui ont été proposés et donc, à n'importe quel moment, il faut que nous ne nous retrouvions pas avec des juges arbitraires qui ne connaissent pas la mission de l'ICANN, qui ne comprennent pas comment fonctionne l'ICANN. Ça, c'est critique.

La deuxième chose, c'est que l'IRP se focalise de manière assez étroite sur les infractions aux statuts et sur les cas où l'ICANN voudrait [se comporter] de manière à enfreindre les statuts de l'ICANN. Par ailleurs, le Panel doit avoir à sa disposition des précédents, de manière à ce qu'il puisse apprendre au fil du temps comment les décisions fonctionnent.

Et enfin, dans le cadre de la Piste de travail n° 2, il y a un sous-groupe qui travaillera avec des experts, avec leur assistance, pour mettre au

---

point des règles claires en matière de procédures opérationnelles, des règles claires en matière de recours, par exemple pour s’assurer que les décisions soient les bonnes et pour s’assurer qu’elles soient cohérentes au fil du temps. Donc, sans commenter davantage sur des IRPs spécifiques, ces améliorations des processus sont donc l’objectif de notre travail.

Asha vient de taper une question sur Adobe. Alors, est-ce que vous pourriez s’il vous plaît, Thomas, nous lire la question?

THOMAS RICKERT :

Alors, question d’Asha : « Sur la diapositive IRP, il est marqué qu’il y aura des “efforts raisonnables” pour peupler le Panel, pour les membres du panel. Donc, comment nous assurons-nous que ces efforts seront suffisamment robustes? »

BECKY BURR :

Nous travaillons là-dessus pour nous assurer qu’il existe une diversité en termes de langues, en termes de gens, en termes également de traditions juridiques, de manière à ce que nous n’ayons pas que des personnes qui connaissent la *common law* ou d’autres types de systèmes juridiques. Et donc, les membres du Panel seront choisis sur la base de la diversité des traditions juridiques.

Nous avons également beaucoup parlé d’inclure pas plus de deux membres du Panel de chaque région, mais finalement, ce que nous avons décidé, c’est de faire un sondage et de ne pas avoir plus... de faire

---

un sondage sur cette question de la région. Mais au minimum, nous aurons donc une analyse de la diversité.

En fin de compte, il y aura donc une offre pour qu'un fournisseur puisse aider la Communauté à identifier, sur la base des candidatures, des panélistes éventuels dans le monde entier.

Nous pensons qu'il devrait y avoir des panélistes de différentes régions, mais l'objectif, c'est vraiment d'entrer en lien avec les gens et de s'assurer de pouvoir obtenir des personnes qui viennent de différentes régions.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Becky.

Autre commentaire d'Asha en ce qui concerne la diversité des panélistes. Et ensuite, un commentaire – « Étant donné le travail sur la responsabilité à long terme, il serait peut-être bon d'avoir un rapport qui inclut ce qui a été fait par l'ICANN au fil des années. »

Becky, est-ce que vous souhaitez répondre à ceci?

BECKY BURR :

Oui. C'est une question très importante. Et l'un des changements que nous avons mis en place dans le deuxième rapport en ce qui concerne la révision continue de l'IRP correspond un petit à ce qui est fait en termes de l'ATRT. Donc, il y a la révision périodique de ce que – de la façon dont fonctionne l'IRP, de la façon dont les décisions ont été traitées par l'ICANN...

THOMAS RICKERT :                   Merci, Becky.

Il y a une question que j'avais ratée de Rinalia dans le chat.

Alors...

INTERPRÈTE :                    Une petite annonce pour la ligne française : l'interprétation va maintenant être interrompue étant donné que nous n'avons qu'une interprète pour la durée de l'appel. Nous vous remercions pour votre écoute. Au revoir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**